

## **OKWIND annonce le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription d'environ 4 M€ sécurisée par des engagements d'actionnaires historiques à hauteur de 3 M€**

**Renouvellement du soutien des actionnaires historiques matérialisant leur confiance dans le projet industriel d'OKWIND : engagements de souscription et de garantie d'un montant total de 3 M€, soit 75% du montant de l'opération**

**L'opération vise à renforcer la situation de trésorerie de l'entreprise**

**Période de souscription : du 15 juillet 2026 au 24 juillet 2026 (inclus)**

**Prix de souscription par action nouvelle fixé à 0,20 euro, soit une décote faciale de 31% par rapport au cours de clôture du 08 juillet 2026**

**Torcé - France, le 08 juillet 2026 – 19h00 CEST – Groupe OKWIND (FR0013439627 – ALOKW)**, spécialisé dans la conception, la fabrication et la vente de systèmes intelligents de génération et de management d'énergie dédiés à l'autoconsommation, annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (le « DPS ») pour un montant global d'environ 4 M€ (l'« Augmentation de Capital »).

### **Objectifs de l'Augmentation de capital**

L'augmentation de capital a pour objectif de consolider la trésorerie de la Société et de faciliter les discussions en cours avec ses créanciers.

Le produit de l'augmentation de capital sera intégralement consacré aux besoins courants de la Société. Il doit permettre à terme, la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'entreprise telle qu'exposée dans ses communiqués en date du 11 février 2026 et du 12 juin 2026.

Avec le produit net de l'émission, le fonds de roulement net consolidé de la Société est suffisant pour faire face à ses obligations et ses besoins de trésorerie au cours des douze prochains mois. Par ailleurs, la Société envisage l'atteinte d'un EBITDA positif à compter de février 2027.

En cas de limitation de l'émission, à 75% du montant total prévu, soit 3 millions d'euros, la Société devra trouver des sources de financement dilutives et/ou non dilutives complémentaires à compter de janvier 2027. En cas de financement dilutif les actionnaires seraient consultés préalablement dans le cadre d'une nouvelle assemblée générale.

## **Une augmentation de capital au service de l'autonomie énergétique dans un contexte de volatilité des prix de l'énergie et d'enjeux majeurs de souveraineté**

Depuis plusieurs trimestres, le profil de la Société a sensiblement évolué puisque le groupe OKWIND s'appuie désormais sur plusieurs atouts :

- **Une offre intégrée répondant aux enjeux d'autoconsommation énergétique :** OKWIND poursuit le déploiement d'une nouvelle gamme de produits associant Trackers, BESS et EMS. Cette offre permet aux clients d'atteindre jusqu'à 90% d'autonomie énergétique tout en pilotant leur consommation et leur production de manière optimisée réduisant ainsi leur exposition à la volatilité des prix de l'électricité et favorisant le déploiement de solutions de production locale. L'offre d'autoconsommation d'OKWIND est unique sur le marché grâce à sa technologie de tracker bi-axe et bi-face qui optimise le productible et donc le taux d'autonomie des installations solaires.
- **Un changement de canal de vente :** OKWIND élargit son canal de distribution et développe son activité d'équipementier au service de nouveaux partenaires, notamment installateurs et développeurs afin d'adresser plus largement son marché commerce et industrie.
- **Poursuite du renforcement de la compétitivité du Groupe :** la Société a finalisé une restructuration significative de ses opérations (fermeture des agences hors Grand-Ouest, mise en œuvre d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi, déploiement d'un plan d'économies de l'ordre de 9 M€ et recours accru à la sous-traitance pour renforcer son efficacité opérationnelle. Les effectifs s'établissaient à 137 collaborateurs à fin mars 2026, contre 235 au 1<sup>er</sup> janvier 2025.  
La Société poursuit par ailleurs le processus de cession de l'usine d'Étrelles.  
Enfin, OKWIND est actuellement en cours de négociation avec ses principaux créanciers pour obtenir un report de ses échéances.
- **Une gouvernance renouvelée assurant le pilotage d'un Groupe transformé :** Comme annoncé fin avril, le Conseil d'administration a dissocié les fonctions de Président du Conseil et de Directeur général. Marie-Sylvie BERTAIL a ainsi été nommée Directrice générale. Forte d'une expérience de près de 30 ans, elle dispose d'une solide expertise dans les domaines de la transition énergétique environnementale et assure avec détermination le pilotage opérationnel de la Société au quotidien.

**Marie-Sylvie BERTAIL, Directrice générale de Groupe OKWIND, déclare :** « Cette augmentation de capital ouvre une nouvelle phase pour OKWIND : celle d'un Groupe transformé, recentré et prêt à convertir son leadership technologique en accélération commerciale. Grâce à une offre intégrée et différenciante associant production solaire, stockage et pilotage intelligent de l'énergie, OKWIND bénéficie du soutien renouvelé de ses actionnaires historiques confirmant la crédibilité de cette trajectoire de rebond. Nous appelons l'ensemble de nos actionnaires à participer à cette étape clé de création de valeur pour accompagner la Société qui envisage l'atteinte d'un EBITDA positif à compter de février 2027».

## Principales modalités de l'augmentation de capital

### Capital social avant l'augmentation de capital

A la date de lancement de l'opération, le capital social d'OKWIND est composé de 8 313 000 actions (ci-après « les Actions Existantes »), intégralement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 0,05 € chacune, admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris.

### Codes de l'action

Libellé : GROUPE OKWIND

Code ISIN : FR0013439627

Code ISIN DPS : FR0014019UK1

Lieu de cotation : Euronext Growth Paris

Mnémonique : ALOKW

### Cadre juridique de l'Augmentation de Capital

Faisant usage de la délégation conférée par la 3ème résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2026, le conseil d'Administration a décidé, lors de sa séance du 8 juillet 2026, de mettre en œuvre la délégation qui lui a été consentie et de procéder à une augmentation de capital réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription, dont les modalités sont détaillées dans le présent communiqué.

### Période de souscription

La souscription des Actions Nouvelles sera ouverte du 15 au 24 juillet 2026 inclus sur le marché Euronext Growth Paris.

### Prix de souscription des Actions Nouvelles

Le prix de souscription a été fixé à 0,20€ par action, dont 0,05€ de valeur nominale et 0,15€ de prime d'émission, à libérer intégralement lors de la souscription, représentant une décote de 33,3% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances précédant le 8 juillet 2026, soit 0,30€.

### Nature de l'Augmentation de Capital et nombre d'Actions Nouvelles

La levée de fonds proposée par la société OKWIND porte sur une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS). L'opération portera sur l'émission d'un maximum de 19 951 200 actions nouvelles (les « Actions Nouvelles ») au prix unitaire de 0,20 €, à raison de 12 Actions Nouvelles pour 5 Actions Existantes (5 DPS permettront de souscrire à 12 Actions Nouvelles), soit un produit brut d'émission de 4,0 M€.

Les souscriptions pourront être libérées en espèces ou par compensation de créance.



Le produit net de l'opération s'élèvera à environ 3,76M€, en cas de souscription à hauteur de 100%, correspondant au montant brut diminué de l'ensemble des frais relatifs à l'Augmentation de Capital.

## **Droit préférentiel de souscription à titre irréductible et réductible**

L'Augmentation de Capital sera ouverte au public en France uniquement.

### Souscription à titre irréductible

La souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence :

- aux titulaires d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 10 juillet 2026, qui se verront attribuer des DPS à raison de 1 DPS par action détenue dans la Société ;
- aux cessionnaires des DPS.

Les titulaires de DPS pourront souscrire à titre irréductible, à raison de 12 Actions Nouvelles pour 5 actions existantes possédées. 5 DPS permettront de souscrire 12 Actions Nouvelles au prix unitaire de 0,20 €. Les souscriptions à titre irréductible seront allouées intégralement pour permettre à chaque actionnaire de maintenir sa participation au capital.

Pour exercer leurs DPS, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité, à tout moment pendant la durée de la période de souscription, soit entre le 15 et le 24 juillet 2026 inclus et payer le prix de souscription correspondant, soit 0,20 € par Action Nouvelle, en numéraire et/ou par compensation de créances.

Les souscriptions qui n'auront pas été intégralement libérées seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

Les actionnaires ou cessionnaires de leurs DPS qui ne posséderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant d'actions existantes ou de DPS pour obtenir un nombre entier d'Actions Nouvelles pourront acheter ou vendre le nombre de DPS permettant d'atteindre le multiple conduisant à un nombre entier d'Actions Nouvelles.

Les DPS non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs de plein droit et leur valeur sera nulle.

### Souscription à titre réductible

Les actionnaires ou cessionnaires de leurs DPS bénéficieront en outre d'un droit de souscription à titre réductible. Les Actions Nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux souscripteurs à titre réductible. Les ordres de souscription à titre réductible seront servis proportionnellement au nombre de DPS utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible et dans la limite de leurs demandes sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'Actions Nouvelles. En fonction de la demande totale, le nombre d'Actions Nouvelles demandées à titre réductible pourrait ne pas être alloué en totalité et faire l'objet d'une réduction.

Un avis publié par Euronext fera connaître, le cas échéant, le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.

## **Demandes de souscription à titre libre**

### Demandes de souscription à titre libre



## Calendrier indicatif de l'Augmentation de Capital

<b>8 juillet 2026</b>	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'Augmentation de Capital
<b>9 juillet 2026</b>	Diffusion par Euronext de l'avis d'émission
<b>10 juillet 2026</b>	Publication au BALO de l'avis aux actionnaires Journée comptable à l'issue de laquelle les titulaires d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs comptes-titres se verront attribuer des droits préférentiels de souscription ( <i>Trade date</i> )
<b>13 juillet 2026</b>	Détachement et début des négociations des DPS sur Euronext Growth Paris
<b>15 juillet 2026</b>	Ouverture de la période de souscription
<b>22 juillet 2026</b>	Fin de la cotation des DPS sur Euronext Growth Paris
<b>24 juillet 2026</b>	Clôture de la période de souscription
<b>28 juillet 2026</b>	Diffusion d'un communiqué de presse annonçant le résultat des souscriptions Diffusion par Euronext de l'avis de résultat et d'admission des Actions Nouvelles
<b>30 juillet 2026</b>	Emission des Actions Nouvelles Règlement-livraison des Actions Nouvelles Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Growth Paris

## Incidence sur la répartition du capital et des droits de vote

A la connaissance de la Société, à la date du présent communiqué, les actions composant le capital et les droits de vote se répartissent de la façon suivante :

Détention	Titres	% Titres	Droits de vote	% Droits de vote
Famille SALLE - PASQUIER	1 471 669	17,7%	2 938 838	22,6%
Famille MAURICE	1 295 880	15,6%	2 590 801	19,9%
Famille HEULOT	886 494	10,7%	1 771 479	13,6%
Famille BELLANGER	458 628	5,5%	917 256	7,1%
Actionnaires historiques (*)	579 251	7,0%	1 158 502	8,9%
Actionnaires salariés	46 416	0,6%	50 416	0,4%
Autres actionnaires nominatif	60 042	0,7%	73 239	0,6%
<b>Sous-Total Nominatif</b>	<b>4 798 380</b>	<b>57,7%</b>	<b>9 500 531</b>	<b>73,1%</b>
Actionnaires flottant	3 496 074	42,1%	3 496 074	26,9%
Autodétention	18 546	0,2%		0,0%
<b>Total</b>	<b>8 313 000</b>	<b>100%</b>	<b>12 996 605</b>	<b>100%</b>

(\*) autres que familles Sallé-Pasquier, Maurice, Heulot et Bellanger

A la connaissance de la Société, à la suite de l'Augmentation de Capital, les actions composant le capital social et les droits de vote se répartiraient de la façon suivante :

**Augmentation de Capital souscrite à hauteur des engagements de souscription et de garantie (soit 75%) de l'Augmentation de Capital) :**

Détention	Titres	% Titres	Droits de vote	% Droits de vote
Famille SALLE - PASQUIER	6 471 669	27,8%	7 938 838	28,4%
Famille MAURICE	7 795 880	33,4%	9 090 801	32,5%
Famille HEULOT	886 494	3,8%	1 771 479	6,3%
Famille BELLANGER	3 458 628	14,8%	3 917 256	14,0%
Actionnaires historiques (*)	579 251	2,5%	1 158 502	4,1%
Actionnaires salariés	46 416	0,20%	50 416	0,2%
Autres actionnaires nominatif	60 042	0,3%	73 239	0,3%
<b>Sous-Total Nominatif</b>	<b>19 298 380</b>	<b>82,8%</b>	<b>24 000 531</b>	<b>85,7%</b>
Actionnaires flottant	3 996 074	17,1%	3 996 074	14,3%
Autodétention	18 546	0,1%		0,0%
<b>Total</b>	<b>23 313 000</b>	<b>100%</b>	<b>27 996 605</b>	<b>100%</b>

(\*) autres que familles Sallé-Pasquier, Maurice, Heulot et Bellanger

**Augmentation de Capital souscrite à hauteur de 100% :**

Détention	Titres	% Titres	Droits de vote	% Droits de vote
Famille SALLE - PASQUIER	6 471 669	22,9%	7 938 838	24,1%
Famille MAURICE	7 795 880	27,6%	9 090 801	27,6%
Famille HEULOT	886 494	3,1%	1 771 479	5,4%
Famille BELLANGER	3 458 628	12,2%	3 917 256	11,9%
Actionnaires historiques (*)	579 251	2,0%	1 158 502	3,5%
Actionnaires salariés	46 416	0,16%	50 416	0,2%
Autres actionnaires nominatif	60 042	0,2%	73 239	0,2%
<b>Sous-Total Nominatif</b>	<b>19 298 380</b>	<b>68,3%</b>	<b>24 000 531</b>	<b>72,8%</b>
Actionnaires flottant	8 947 274	31,7%	8 947 274	27,2%
Autodétention	18 546	0,1%		0,0%
<b>Total</b>	<b>28 264 200</b>	<b>100%</b>	<b>32 947 805</b>	<b>100%</b>

(\*) autres que familles Sallé-Pasquier, Maurice, Heulot et Bellanger

**Incidence de l'émission sur les capitaux propres par action**

L'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés de la Société au 31 décembre 2025, soit 5,8M€, et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 8 juillet 2026, soit 8 313 000 actions existantes) est la suivante :



Capital ne soit pas déjà souscrite en totalité à titre irréductible et à titre réductible par les titulaires de DPS et sera servie dans la limite de votre demande).

Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription.

- Si vous n'êtes pas actionnaire de la société

Vous pouvez souscrire à l'Augmentation de capital en faisant l'acquisition en Bourse de DPS durant leur période de négociation du 13 au 22 juillet 2026 inclus, par l'intermédiaire de l'établissement financier en charge de votre compte-titres.

Vous pouvez par ailleurs, en plus des souscriptions à titre irréductible effectuées au moyen des DPS que vous aurez acquis, souscrire à titre réductible jusqu'au 24 juillet 2026 inclus le nombre d'Actions Nouvelles que vous souhaitez, en faisant parvenir votre demande, en même temps que votre demande de souscription à titre irréductible, à votre intermédiaire financier habilité (votre souscription ne sera en revanche prise en compte que sous réserve que l'Augmentation de Capital ne soit pas déjà souscrite en totalité à titre irréductible par les titulaires de DPS et sera servie dans la limite de votre demande et au prorata du nombre d'actions anciennes dont les droits auront été utilisés à l'appui de votre souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'Actions Nouvelles).

En outre, vous pouvez souscrire à l'Augmentation de Capital à titre libre jusqu'au 24 juillet 2026 inclus en faisant parvenir votre demande à votre intermédiaire financier habilité (votre souscription ne sera en revanche prise en compte que sous réserve que l'Augmentation de Capital ne soit pas déjà souscrite en totalité à titre irréductible et à titre réductible par les titulaires de DPS et sera servie dans la limite de votre demande).

Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription.

### **Etablissements domiciliaires – Versement des souscriptions**

Les souscriptions des Actions Nouvelles et les versements des fonds par les souscripteurs, dont les titres sont inscrits sous la forme nominative administrée ou au porteur, seront reçus jusqu'à la date de clôture de la période de souscription incluse auprès de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte.

Les souscriptions et versements des souscripteurs dont les actions sont inscrites sous la forme nominative pure seront reçus sans frais auprès d'Uptevia.

Les Actions Nouvelles seront à libérer intégralement lors de leur souscription, par versement en espèces ou par compensation de créances, pour la totalité de la valeur nominale et de la prime d'émission, étant précisé que le montant de la prime d'émission versée sera inscrit au passif du bilan dans un compte spécial « Prime d'émission » sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés chez Uptevia, qui établira le certificat de dépôt des fonds en espèces.

Les souscriptions pour lesquelles les versements n'auraient pas été effectués seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

## Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur le rapport financier annuel 2025, disponible sur le site internet de la Société et plus particulièrement aux risques qui y sont décrits (au §1.3 du rapport de gestion) ainsi qu'aux rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 concluant à l'impossibilité de certifier lesdits comptes.

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

Les facteurs de risques présentés dans le document susvisé sont inchangés à la date du présent communiqué de presse, étant précisé qu'il existe un risque de dilution complémentaire en cas de nouvelle émission d'actions.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques liés à l'Augmentation de Capital :

- le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;
- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ;
- le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- en cas de baisse du prix du marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur ; et
- les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative découlant d'éventuelles augmentations de capital futures.

## Prospectus

La présente augmentation de capital ne donnera pas lieu à un Prospectus approuvé par l'AMF dans la mesure où le montant maximum de l'Offre calculé sur un période de 12 mois ne dépasse pas 12.000.000 €.

Retrouvez toutes les informations et la documentation relative à l'Augmentation de Capital sur ([www.OKWIND.com](http://www.OKWIND.com))

## Prochaine publication financière

Dans le cadre du lancement de l'augmentation de capital, la Société avance la publication de son chiffre d'affaires semestriel 2026. Ce dernier sera publié vendredi 10 juillet post clôture.

## À propos du Groupe OKWIND

Fondé en 2009 par Louis Maurice, Président du Conseil d'administration, le Groupe français OKWIND est l'expert de l'autoconsommation énergétique individuelle et collective. Son approche globale et sa technologie de pointe visent à renforcer l'autonomie et l'efficacité énergétique des agriculteurs, entreprises et collectivités. Chaque jour, le Groupe OKWIND œuvre ainsi au déploiement d'une énergie locale, maîtrisée, stable, bas carbone et respectueuse des territoires pour accélérer et optimiser la transition écologique. Le groupe conçoit, développe et déploie des solutions complètes de management de l'énergie verte (production solaire locale, autoconsommation, revalorisation des surplus, amélioration des modèles de consommations). Ainsi, en devenant producteurs-consommateurs (prosumers), les clients OKWIND peuvent générer leur propre énergie, piloter leur production et également réguler leurs process électriques. Historiquement implanté dans le Grand-Ouest à 30km de Rennes (Torcé), le Groupe OKWIND a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 23,8 M€ en 2025. Au 31 mai 2026, la Société comptait 134 employés, avec plus de 5 500 installations sur l'ensemble du territoire français. Pour plus d'informations : [www.okwind.fr](http://www.okwind.fr)

## CONTACTS

---

### Groupe OKWIND

Relations investisseurs  
[investors@okwind.fr](mailto:investors@okwind.fr)

### NewCap

Thomas Grojean  
Relations investisseurs  
[okwind@newcap.eu](mailto:okwind@newcap.eu)  
T. : 01 44 71 94 94

### NewCap

Nicolas Merigeau  
Relations médias  
[okwind@newcap.eu](mailto:okwind@newcap.eu)  
T. : 01 44 71 94 98



prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'OKWIND qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment ceux qui sont développés ou identifiés dans le rapport annuel relatif à l'exercice 2025 (chapitre 1.3) disponible sur le site internet de la Société ([www.okwind.com](http://www.okwind.com)) dans la rubrique « Investisseurs/Documentation ». Okwind ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.